

Incendies dans le sud de la France Au cœur de la crise, l'Etat décide de rogner encore sur les moyens !

Les sapeurs-pompiers devaient déjà se débrouiller avec un parc de camions citernes vieillissant, des moyens aériens réduits, des ressources humaines épuisées... Ils apprennent au cœur de la crise qu'ils devront également se passer d'un Système informatique national de gestion opérationnelle ! Alors même que tout le monde s'émeut de voir nos forêts s'envoler en fumées, ce décalage entre réalité de terrain et décision de l'Etat est désespérant.

Annoncé en grande pompe par l'Etat au printemps dernier, la création de ce système de gestion opérationnelle (SGO) unifié, unique, pour tous les sapeurs-pompiers et la sécurité civile, avançait à grands pas.

Comme l'ensemble des ministères, l'Intérieur se doit de faire des coupes budgétaires. Première conséquence : **les crédits d'1 million d'euros dévolus au lancement du projet sont annulés et les travaux suspendus sans garantie de reprise.** L'annonce vient d'en être faite aujourd'hui. La création de ce **système dont le manque se fait déjà cruellement ressentir serait pourtant source de 40 millions d'euros annuels d'économies de gestion¹** : son coût pour les sapeurs-pompiers est estimé à 20 millions d'euros annuels, contre 60 millions d'euros actuellement pour une collection de systèmes disparates ne communiquant pas entre eux ni avec les services de l'Etat.

Le Colonel Grégory Allione, vice-président de la FNSPF, est atterré « *L'Etat pouvait, grâce à cet outil, se montrer coordinateur et se résout pourtant à ne pas être le régulateur des grandes crises de notre pays ! Il laisse les collectivités dans une forme de schizophrénie entre la réduction des dépenses et toujours plus de responsabilités en matière de réponse pour les situations du quotidien comme de l'exceptionnel.* »

➤ **L'intérêt d'un Système informatique national de gestion opérationnelle (SGO)**

La crise actuelle dans le domaine des feux de forêt démontre en direct que le partage des informations entre les autorités devient stratégique et névralgique pour la prise de décision – mais cela est vrai tout l'année, pour les secours quotidien comme en situation exceptionnelle. Ce système doit permettre d'optimiser l'engagement des sapeurs-pompiers dans chaque département et une meilleure coordination des renforts entre eux. En situation exceptionnelle il assure à la zone de défense et au ministère de l'Intérieur une vision en temps réel de la situation sur le terrain et ainsi un meilleur emploi des ressources là où elles seront les plus efficaces.... Comme en ce moment les avions bombardiers d'eau ! La police et la gendarmerie disposent déjà d'un tel système, la mise en œuvre de celui des Samu est en cours.

Pour les sapeurs-pompiers, comment répondre à l'évolution des besoins en matière de la lutte contre les feux, et toute situation dans laquelle la coordination opérationnelle dépasse les frontières départementales, sans un tel outil ?

➤ **Un constat de plus en plus désespérant pour les sapeurs-pompiers**

Les investissements ne cessent de baisser (-27% depuis 2010), avec des conséquences évidentes sur la rénovation et le nombre de casernes, l'âge moyen et l'état des véhicules et matériels... et l'entrée dans un cercle vicieux puisque les coûts de maintenance et fonctionnement augmentent et grèvent la capacité à investir.

La force humaine elle-aussi reste fragilisée, les sapeurs-pompiers professionnels partant en retraite n'étant pas remplacés et l'objectif de franchir le seuil de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires fixé en 2013, n'étant toujours pas atteint.

Dans ce contexte, les sapeurs-pompiers de France via leur Fédération ont formulés plusieurs propositions auprès de tous les candidats à l'élection présidentielle, puis du nouveau gouvernement.

Autant dire que les déclarations de reconnaissance et de solidarité pour leur implication actuelle dans la lutte contre les feux de forêts ne suffisent pas à leur faire croire qu'ils sont écoutés et entendus.

Pour en savoir plus :

Site web www.pompiers.fr

Twitter [@pompiersfr](https://twitter.com/pompiersfr)

Facebook www.facebook.com/pompiers.france

¹ Selon l'étude de faisabilité réalisée par le ministère de l'Intérieur en décembre 2016.